



Licence professionnelle d'optique professionnelle parcours Optométrie

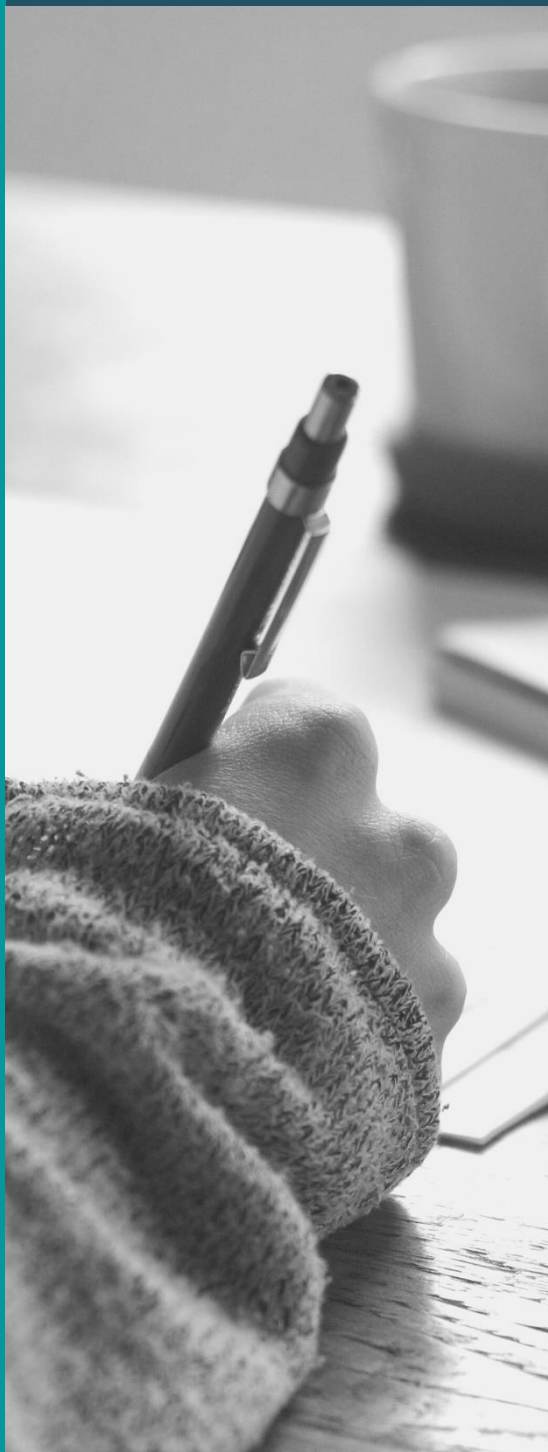
Code diplôme : 250 331 27

CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.1
Les dates clefs de la formation	p.2
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.3
- Objectifs de la formation	P.3
- Compétences acquises	P.4
- Modalités d'organisation	P.5
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.10
- Durée de la formation	P.11
Le programme	P.12
Le calendrier d'alternance	P.13
Les moyens humains	P.14
Fiche RNCP	P.15

VOS CONTACTS



• **Contacts Pédagogiques**

Responsables de la formation

Aurélie GIRAUDET: giraudet.a@ico.asso.fr

Laurence SLOETJES :sloetjes.l@ico.asso.fr

Lieux de la formation : Institut et Campus d'Optique (ICO)
134 route de Chartres - 91440 BURES-SUR-YVETTE

• **Contacts CFA**

Conseiller formation :

Mélanie TAUPIN (gestionnaire contrat d'apprentissage) Tél :
01.69.15.35.10 / melanie.taupin@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU
Tél : 01.69.15.35.24 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Anna TOTH
Tél : 01.69.15.35.12/ anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Sur dossier et éventuellement entretien de motivation.

Prérequis : La Licence Professionnelle d'Optique n'est accessible qu'après avoir obtenu un diplôme ou un niveau bac+2 (ou 120 ECTS). La formation s'adresse aux titulaires du BTS Opticien-Lunetier. L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'alternance avec une entreprise.

- **Date de la formation : 11/09/2023 au 06/09/2024**
- **Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC**
Date de la rentrée universitaire : 11/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Sur dossier et éventuellement entretien de motivation

Prérequis :

La Licence Professionnelle d'Optique n'est accessible qu'après avoir obtenu un diplôme ou un niveau bac+2 (ou 120 ECTS). La formation s'adresse aux titulaires du BTS Opticien-Lunetier.

L'inscription définitive, est soumise à la signature d'un contrat d'alternance avec une entreprise.

➤ Procédure pour candidater :

Candidatures de mi-février à mi-mai

Dossier de candidature à télécharger sur ico.asso.fr.

➤ Objectifs de la formation :

L'objectif de la Licence Professionnelle d'Optique parcours optométrie est de former des opticiens aptes à effectuer, par des actes simples, les mesures des performances visuelles (acuité visuelle et réfraction) et l'adaptation des lentilles cornéennes.

L'opticien peut exercer son activité comme :

- Opticien Optométriste en magasin ou en cabinet (examen de vue, adaptation de lentilles de contact);
- Chef de produits et responsables techniques chez les fabricants de verres ophtalmiques, de matériel ophtalmique et optique, chez les fabricants de lentilles de contact;
- Enseignant en BTS Opticien Lunetier et/ou en Certificat de Qualification Professionnelle en Optométrie.

Possibilité de poursuite d'études en Master professionnel Ingénierie de la Santé, parcours Sciences de la Vision.

➤ Rythme d'alternance :

Durée de la formation : 1 an.

Volume horaire : 525 heures

Le rythme de la formation est de 2 jours en centre de formation et 3 jours en activité professionnelle.

Entreprises partenaires :

Afflelou, Atol, Balouzat Opticien, Grandvision France, Générale d'Optique, Grand Optical, Hans Anders, Krys, Lissac l'Opticien, Les Opticiens Conseils, Optical Center, Optic2000 ...

Les compétences acquises durant la formation :

Bloc de Compétences et de Connaissances		Unité d'enseignement		ECTS	CM	TD	TP	Examen
BCC#1 8 ECTS	Optométrie Théorique (Seuil de compensation à 7)	Optométrie Connaissances théoriques		5	57h			QCS1 - 1h QCS2 - 1h QCS3 - 1h QCS4 - 1h QCS (final) - 1,5h 7 QROC = 1,75h
		Basse Vision		3	20h			QCS1 - 1h QCS (final) - 1h
BCC#2 8 ECTS	Contactologie Théorique (Seuil de compensation à 7)	Contactologie Connaissances théoriques		5	59h			QCS1 - 1h QCS2 - 1h QCS3 - 1h QCS4 - 1h QCS (final) - 1,5h 6 QROC = 1,75h
		Sensibilisation aux Urgences Ophtalmiques		3	20h			QCS1 - 1h QCS (final) - 1h
BCC#3 16 ECTS	Optométrie Pratique (Seuil de compensation à 7)	Optométrie Analyse de Cas		8		69h		PDD1 - 0,5h PDD2 - 0,5h PDD (final) - 1h
		Optométrie Travaux Pratiques		8			64,5h	TP1 - 0,75h TP2 - 0,75h TP3 - 1,25h TP (final) - 1h
BCC#4 16 ECTS	Contactologie Pratique (Seuil de compensation à 7)	Contactologie Analyse de Cas		8		69h		PDD1 - 0,5h PDD2 - 0,5h VIMOC1 - 1h PDD (final) - 1h VIMOC (final) - 1h
		Contactologie Travaux Pratiques		8			64,5h	TP1 - 0,75h TP2 - 0,75h TP3 - 1,25h TP (final) - 1h
BCC#5 12 ECTS	Bloc Professionnel (Seuil de compensation à 10)	Outils professionnalisant	Anglais			15h		Contrôle continu QCS (final) - 0,5h
			Législation	3	3h			QCS (final) - 0,3h
			Informatique			3h		Pas d'évaluation
		Projet Tuteuré		5	2h	0,5h		soutenance- 0,25h
		Stage ou Activités en Entreprise		4				SP CC - 1,5h Cas - 0,25h

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation se déroule sur 1 an à raison de 525 heures en alternance 2 jours en entreprises et trois jours en cours, avec des périodes plus au moins longues en entreprises pendant les vacances universitaires.

La formation s'organise autour :

UE (Type d'évaluation)	Session 1			Session 2
	Contrôle continu	% déf*	Épreuve finale	Épreuve unique
Optométrie Connaissances Théoriques (ECT)	4 EE 30% 7 QROC 10%	40	EE 60%	EE 100%
Basse Vision (ECT)	EE 40%	40	EE 60%	EE 100%
Optométrie Travaux Pratiques (ECT)	TP1 7,5% TP2 7,5% TPcomplet 20%	40	ETP 65%	ETP 100%
Optométrie Analyse de Cas (ECT)	EO1 15% EO2 20%	40	EE 65%	EE 100%
Contactologie Connaissances Théoriques (ECT)	4 EE 30% 6 QROC 10%	40	EE 60%	EE 100%
Sensibilisation aux Urgences Opthalmiques (ECT)	EE 40%	40	EE 60%	EE 100%
Contactologie Travaux Pratiques (ECT)	TP1 7,5% TP2 7,5% TPcomplet 20%	40	ETP 65%	ETP 100%
Contactologie Analyse de Cas (ECT)	EE [Vimoc1] 10% EO1 10% EO2 15%	40	EE [Vimoc2] 16% EE 50%	EE [Vimoc] 20% EE 80%
Outils Professionnalisants (ECT)	CCO [Anglais] 37% CCE [Anglais] 8%	40	EE [Anglais] 30% EE [Législation] 25%	CCO [Anglais report] 30% EE [Anglais] 45% EE [Législation] 25%
Projet Tutoré (Travail d'études et de Recherche (ET)			Mémoire écrit 50% Soutenance 50%	Mémoire écrit 50% Soutenance 50%
Stage ou Activité en Entreprise	EE [Synt. Pro] 30%	40	EO [Cas] 60% DS 10%	EE [Synt. Pro] 90% DS [report] 10%

Quelques points importants :

- La formation est en blocs de compétences et de connaissances (BCC). Il n'y a pas de notes éliminatoires au sein d'un bloc, ni de note minimale à obtenir à une UE. En revanche, la moyenne au BCC doit être de 7 ou 10 en fonction de cas.
- Il n'y a plus la « règle du sup » entre la 1ère et la seconde session. Cela signifie qu'un étudiant qui présente une épreuve en seconde session renonce à sa moyenne de 1ère session.
- Les heures indiquées dans la colonne examen viennent s'ajouter aux heures de cours à effectuer. Les examens ne peuvent pas se dérouler sur les heures de TP. En revanche, ces examens peuvent se dérouler la même journée qu'un TP sans toutefois rogner sur le temps dédié à ce même TP.
- Les temps des épreuves écrites indiqués ne sont pas indicatifs mais doivent être strictement appliqués. Si vous souhaitez diviser un examen écrit en deux cela est possible mais le temps cumulé des deux épreuves écrites doit être celui indiqué.
- L'informatique (maîtrise d'un logiciel de traitement de texte principalement) ne sera plus évalué directement (disparition de la note d'informatique attribuée sur la base du mémoire).
- Les épreuves d'analyse cas (PDD) finales seront désormais réalisées à l'écrit.
- Cinq cas d'optométrie et/ou de contactologie seront demandés. Ils seront rendus à l'écrit dans le cadre d'un « rapport de stage ». Ces cas seront présentés totalement ou partiellement lors d'un oral de fin d'année d'une durée d'un quart d'heure.
- La soutenance du mémoire durera désormais 7 minutes et sera suivie d'environ 8 minutes de questions (durée totale maximum d'un quart d'heure). Cette épreuve se fera avec un jury différent de celui de la soutenance des cas.

➤ Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme

1/Évaluation

La licence professionnelle d'Optique est obtenue par la validation d'un ensemble de Blocs de Compétences et de Connaissances (BCC) et d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables. Chaque Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs enseignements et/ou activités pédagogiques. Chaque enseignement et activité donne lieu à un contrôle des connaissances constitué d'examens de contrôle continu et/ou d'un examen final. La licence professionnelle d'optique est divisé en 5 Blocs de Compétences et de Connaissances.

BCC	UE		ECTS	Note seuil
Optométrie Théorique (8 ECTS)	Optométrie Connaissances Théoriques	OCT	5	7
	Basse Vision	BV	3	
Optométrie Pratique (16 ECTS)	Optométrie Travaux Pratiques	OTP	8	7
	Optométrie Analyse de Cas	OAC	8	
Contactologie Théorique (8 ECTS)	Contactologie Connaissances Théoriques	CCT	5	7
	Sensibilisation aux Urgences Ophtalmiques	SUO	3	
Contactologie Pratique (16 ECTS)	Contactologie Travaux Pratiques	CTP	8	7
	Contactologie Analyse de Cas	CAC	8	
Bloc professionnalisant (12 ECTS)	Outils Professionnalisants	OP	3	10
	Projet Tuteuré (Travail d'études et de Recherche)	TER	5	
	Stage ou Activité en Entreprise	SAE	4	

2/Sanction du diplôme

Le diplôme est obtenu selon les conditions suivantes

- Toutes les UE sont acquises (note ≥ 10)
- Tous les BCC sont acquis (note BCC ≥ 10)
- La moyenne pondérée au diplôme est égale ou supérieure à 10 et les moyennes o chaque BCC sont supérieurs au seuil de compensation (7 ou 10 en fonction des BCC).

Programme simplifié de la formation

Programme de la formation

Optométrie	
connaissances théoriques - analyses de cas - travaux pratiques	220 heures
Contactologie	
connaissances pratiques - analyses de cas - travaux pratiques	220 heures
Enseignements complémentaires	
Sensibilisation aux Urgences Opthalmiques Basse Vision - Connaissances Générales Transverses (Législation, Anglais, Informatique) Activités en entreprise et milieu professionnel	85 heures

Bloc de Compétences et de Connaissances		Unité d'enseignement	ECTS	CM	TD	TP	Examen
BCC#1 8 ECTS	Optométrie Théorique (Seuil de compensation à 7)	Optométrie Connaissances théoriques	5	57h			QCS1 - 1h QCS2 - 1h QCS3 - 1h QCS4 - 1h QCS (final) - 1,5h 7 QROC = 1,75h
		Basse Vision	3	20h			QCS1 - 1h QCS (final) - 1h
BCC#2 8 ECTS	Contactologie Théorique (Seuil de compensation à 7)	Contactologie Connaissances théoriques	5	59h			QCS1 - 1h QCS2 - 1h QCS3 - 1h QCS4 - 1h QCS (final) - 1,5h 8 QROC = 1,75h
		Sensibilisation aux Urgences Opthalmiques	3	20h			QCS1 - 1h QCS (final) - 1h
BCC#3 16 ECTS	Optométrie Pratique (Seuil de compensation à 7)	Optométrie Analyse de Cas	8		69h		PDD1 - 0,5h PDD2 - 0,5h PDD (final) - 1h
		Optométrie Travaux Pratiques	8			64,5h	TP1 - 0,75h TP2 - 0,75h TP3 - 1,25h TP (final) - 1h
BCC#4 16 ECTS	Contactologie Pratique (Seuil de compensation à 7)	Contactologie Analyse de Cas	8		69h		PDD1 - 0,5h PDD2 - 0,5h VIMOC1 - 1h PDD (final) - 1h VIMOC (final) - 1h
		Contactologie Travaux Pratiques	8			64,5h	TP1 - 0,75h TP2 - 0,75h TP3 - 1,25h TP (final) - 1h
BCC#5 12 ECTS	Bloc Professionnel (Seuil de compensation à 10)	Outils professionnalisant	Anglais			15h	Contrôle continu QCS (final) - 0,5h
			Législation	3	3h		QCS (final) - 0,3h
			Informatique			3h	Pas d'évaluation
		Projet Tuteuré	5	2h	0,5h		soutenance - 0,25h
		Stage ou Activités en Entreprise	4				SP CC - 1,5h Cas - 0,25h

Calendrier de la formation rentrée 2023-2024



Licence optique parcours OPTOMETRIE Calendrier 2023-2024



Planning susceptible de modifications sur les périodes d'examen et les périodes de congés scolaires

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D
2 S	2 L 7	2 J	2 S	2 M 7	2 V	2 S	2 M 7	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L
3 D	3 M 7	3 V	3 D	3 M	3 S	3 D	3 M	3 V	3 L 7	3 M	3 S	3 M
4 L	4 M	4 S	4 L 7	4 J	4 D	4 L 7	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 M	5 J	5 D	5 M 7	5 V	5 L 7	5 M 7	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J
6 M	6 V	6 L 7	6 M	6 S	6 M 7	6 M	6 S	6 L 7	6 J	6 S	6 M	6 V
7 J	7 S	7 M 7	7 J	7 D	7 M	7 J	7 D	7 M 7	7 V	7 D	7 M	7 S
8 V	8 D	8 M	8 V	8 L 7	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D
9 S	9 L 7	9 J	9 S	9 M 7	9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L
10 D	10 M 7	10 V	10 D	10 M	10 S	10 D	10 M	10 V	10 L 7	10 M	10 S	10 M
11 L	11 M	11 S	11 L 7	11 J	11 D	11 L 7	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 M	12 J	12 D	12 M 7	12 V	12 L 7	12 M 7	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J
13 M	13 V	13 L 7	13 M	13 S	13 M 7	13 M	13 S	13 L 7	13 J	13 S	13 M	13 V
14 J	14 S	14 M 7	14 J	14 D	14 M	14 J	14 D	14 M 7	14 V	14 D	14 M	14 S
15 V	15 D	15 M	15 V	15 L 7	15 J 7	15 V	15 L 7	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D
16 S	16 L 7	16 J	16 S	16 M 7	16 V 7	16 S	16 M 7	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L
17 D	17 M 7	17 V	17 D	17 M	17 S	17 D	17 M	17 V	17 L 7	17 M	17 S	17 M
18 L	18 M	18 S	18 L 7	18 J	18 D	18 L 7	18 J 7	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 M	19 J	19 D	19 M 7	19 V	19 L	19 M 7	19 V 7	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J
20 M	20 V	20 L 7	20 M	20 S	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V
21 J	21 S	21 M 7	21 J	21 D	21 M	21 J	21 D	21 M 7	21 V	21 D	21 M	21 S
22 V	22 D	22 M	22 V	22 L 7	22 J	22 V	22 L 7	22 M *	22 S	22 L	22 J	22 D
23 S	23 L 7	23 J	23 S	23 M 7	23 V	23 S	23 M 7	23 J *	23 D	23 M	23 V	23 L
24 D	24 M 7	24 V	24 D	24 M	24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M
25 L	25 M 7	25 S	25 L	25 J	25 D	25 L 7	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 M	26 J 7	26 D	26 M	26 V	26 L 7	26 M 7	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J
27 M	27 V 7	27 L 7	27 M	27 S	27 M 7	27 M	27 S	27 L 7	27 J	27 S	27 M	27 V
28 J	28 S	28 M 7	28 J	28 D	28 M	28 J	28 D	28 M 7	28 V	28 D	28 M	28 S
29 V	29 D	29 M	29 V	29 L 7	29 J	29 V	29 L 7	29 M *	29 S	29 L	29 J	29 D
30 S	30 L	30 J	30 S	30 M 7	30 V	30 S	30 M 7	30 J *	30 D	30 M	30 V	30 L
31 M	31 M	31 D	31 M	31 M	31 D	31 M	31 D	31 V *	31 M	31 M	31 S	31 M
Cumul	42	Cumul 77	Cumul 56	Cumul 42	Cumul 63	Cumul 56	Cumul 56	Cumul 63	Cumul 49	Cumul 21	Cumul 0	Cumul 0

Heures totales : 525

 Cours au centre de formation ICO

 Jours probables des examens sous réserve de confirmation par l'Université Paris Saclay

 Repos obligatoires

 Doit réaliser 35 heures incluant les heures en centre de formation + 1 jour de repos

 Vacances scolaires Zone C

*Congés pour révision : Pour les contrats en apprentissage uniquement, "en application de l'article 6222-35 du code du travail, l'apprenti a droit, au titre de son contrat d'apprentissage, à un congé de 5 jours ouvrables, en plus de ces congés payés prévu, pour la préparation directe des épreuves relatives au diplôme ou titre qu'il prépare. Celui-ci donne droit au maintien du salaire et se situe dans le mois qui précède les épreuves. » Les dates de ces journées sont déplaçables dans le mois précédent l'examen en accord avec l'employeur ET l'apprenti.

Les moyens

➤ L'équipe pédagogique

Liste des intervenants licence opto 2022/2023		
Bloc	Unité enseignement	Profs
Optométrie Théorique	Optométrie connaissances théoriques	Estelle Wollner
	Basse vision	Charlotte Galliard, Cécile Frances
Contacto théorique	Contacto connaissances théoriques	Tatiana Basinc
	Urgences ophtalmiques	Sonia Combariza
Optomtrie pratique	Optométrie Analyse de cas	Estelle Wollner, Louise Bertrand
	Optométrie Travaux pratiques	Estelle Wollner, Louise Bertrand, Tatiana Basinc
Contactologie pratique	Contactologie Analyse de cas	Tatiana Basinc, Camille Rocchia
	Contactologie Travaux pratiques	Tatiana Basinc, Camille Rocchia, Camille Cathala
Bloc professionnel	Anglais	Lira De Demo
	Legislation	Cécile Frances
	Informatique	Sylvie Lenfant

Répertoire national des certifications professionnelles
Licence Professionnelle - Optique professionnelle (fiche nationale)

Active

N° de fiche

RNCP30157

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 331 : Santé

- 312 : Commerce, vente

Formacode(s) :

- 43486 : optique lunetterie

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site interne
UNIVERSITE DE NIMES	13000375900011	-	-
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	-	-

UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE- FRANCE	13002574500014	-	-
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	-
UNIVERSITE LA ROCHELLE	19170032700015	-	-
UNIVERSITE DE FRANCHE- COMTE	19251215000363	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	-	-
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	19421095100423	-	-
UNIVERSITE DU LITTORAL COTE D OPALE	19594403800205	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

- Mise en œuvre d'examens de vue (bilan amétropique, accommodatif et de la vision binoculaire)
- Adaptation des lentilles de contact souples (sphériques, toriques ou destinées à la compensation de la presbytie) et rigides sphériques
- Réponse aux besoins visuels spécifiques des sujets atteints de basse vision en leur proposant les équipements optiques adéquats
- Vente, achat et distribution des produits et des services en magasin ou en entreprise
- Conduite et développement de fichiers clients fournisseurs, prospects, particuliers ou professionnels

- Présentation des produits ou services d'optique et de lunetterie
- Négociation des conditions de vente et les services joints
- Suivi commercial et administratif de la vente

Compétences attestées :

- Adapter un équipement en lentille de contact afin de corriger une amétropie
- Prendre en charge les cas de basse vision afin de proposer les équipements spécifiques adaptés aux malvoyants
- Adapter sur prescription médicale la correction visuelle des patients présentant des pathologies oculaires ou des conditions optiques intraoculaires complexes
- Gérer un box d'optométrie et/ou de contactologie au sein d'un magasin d'optique ou d'un centre de la vision
- Conseiller les clients sur les articles optiques, équipements de basse vision, les accessoires
- Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.
- Réaliser une réfraction objective et subjective pour déterminer avec précision la correction d'une amétropie
- Conseiller les clients sur les conditions de confort visuel qui permettent de limiter la fatigue visuelle au travail ou au domicile.
- Communiquer et diffuser sur l'état de l'art en optique ophtalmique afin de promouvoir le métier d'opticien lunetier au sein de diverses structures (presse spécialisée, salons professionnels, colloques, conférences,...)
- Commercialiser des articles (lunettes de soleil, étuis, instruments optiques, produits de conservation et de nettoyage...). Suivre de l'état des stocks, gérer les commandes et la conformité de la livraison

- Suivre le fonctionnement administratif et comptable d'une structure type magasin d'optique
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP30157BC01 Usages numériques	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	
RNCP30157BC02 Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none">• Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.• Analyser et synthétiser des	